



COMMUNE D'AUBIGNY AU BAC
Canton d'Arleux

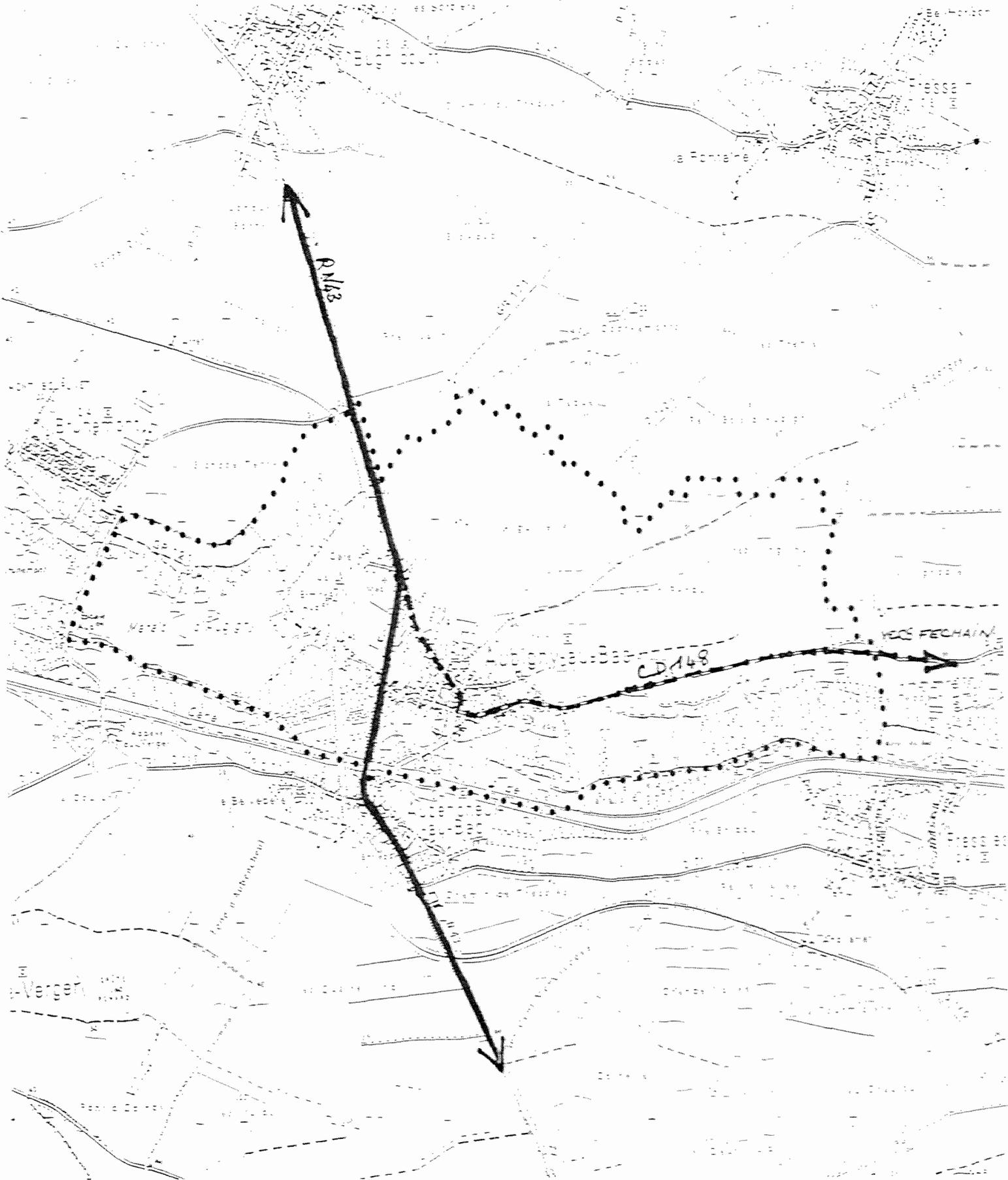
PROGRAMME
D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Juillet 1990



TERRITOIRE COMMUNAL

Tiré de la carte I.G.N 1/25 000



PRESENTATION

Aubigny-au-Bac, commune de quelques 1000 habitants, située aux rives du canal de la Sensée, s'articule autour de deux pôles majeurs distincts, coupés physiquement par l'axe de la R.N. 43 et se raccordant chacun à leur entité paysagère propre:

- le village installé le long du versant
- la zone de loisirs lovée au coeur de la zone des Marais.

La Vallée de la Sensée ayant toujours été l'objet de convoitises, la Base d'Aubigny, aménagée dès 1936, et transformée en 1950, illustre bien la diversité des intérêts en jeu au sein de cette vallée qui a besoin de conserver son potentiel naturel riche.

Des structures intercommunales de concertation (S.I.R.A., S.I.V.O.M., Syndicat.Mixte.d'Aménagement de la .Sensée., ...) se sont donc créées afin de traiter globalement les problèmes de développement et d'équipement de ce secteur.

En 1986, ces acteurs décident de s'inscrire au cadre de la procédure d'un contrat de rivière et de mener en commun les études nécessaires à l'établissement précis de projets d'aménagement.

Cette opération, dont l'objectif primordial est la valorisation et la protection de ce secteur du territoire, se double maintenant d'une dimension plus spécifiquement locale : la volonté d'amélioration du cadre de vie communal.

C'est à ce titre que l'équipe municipale d'Aubigny-au-Bac, décide d'entreprendre, avec l'appui de divers partenaires (population, S.I.R.A., D.D.E., investisseurs privés) une réflexion visant au développement harmonieux de la commune, par la valorisation de ses espaces publics.

Sur la base du présent programme établi préalablement, le maître d'oeuvre, choisi par la commune, se chargera dans une deuxième temps d'établir une étude chiffrée ainsi qu'un programme pluriannuel de travaux.

Les trois grands thèmes retenus dans ce programme sont le reflet des préoccupations communales actuelles :

- A - LE MARAIS D'AUBIGNY:
- Le cordon d'accès à la base de loisirs depuis la R.N. 43

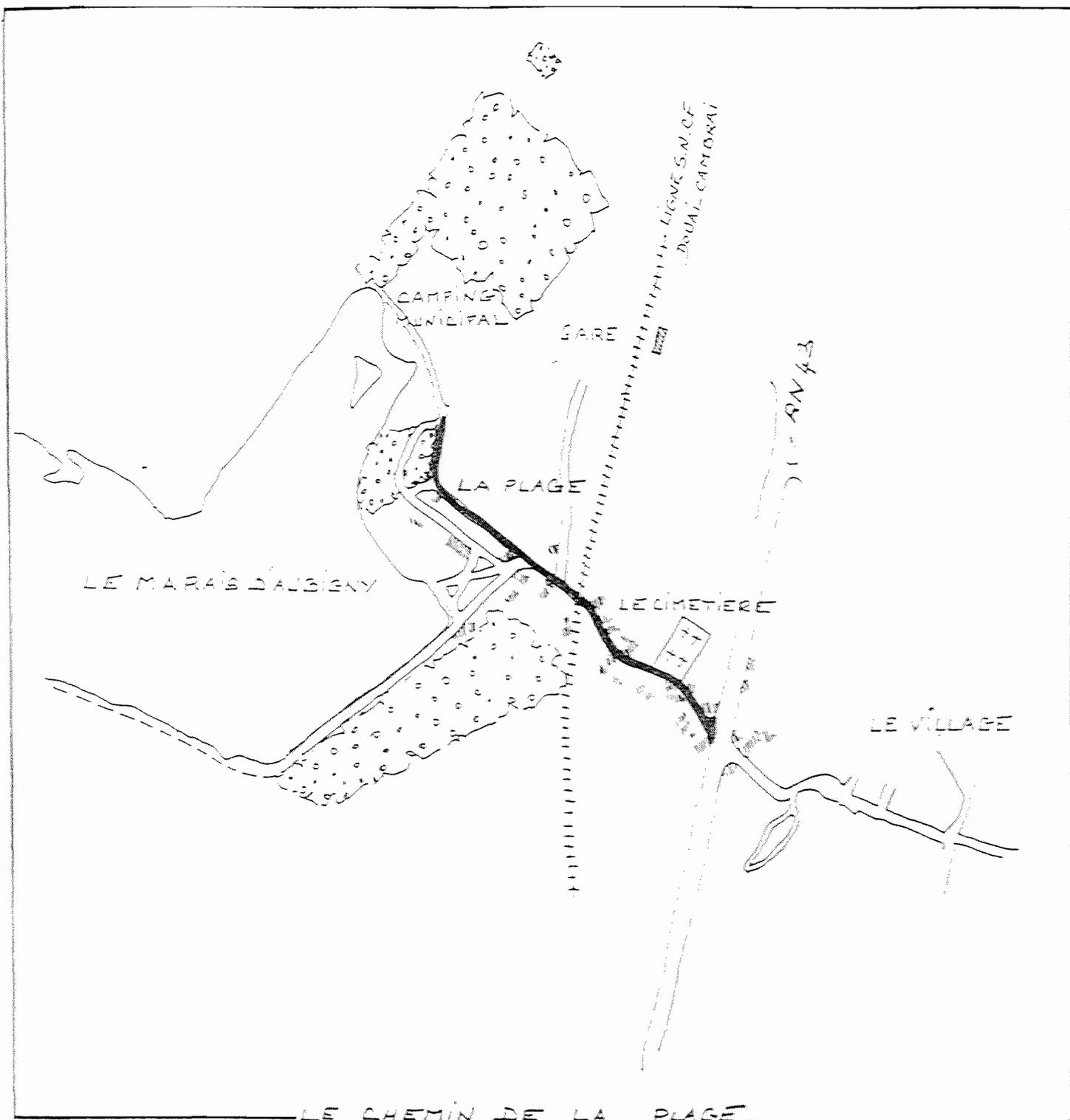
- B - LA BASE DE LOISIRS

- C - LA ROUTE NATIONALE 43
 - rôle intercommunal
 - rôle communal
 - son fonctionnement propre

- D - LE CENTRE COMMUNAL



Le Marais d'Aubigny



LE MARAIS D'AUBIGNY

Site investi, dès 1936, pour être converti en station balnéaire, le marais d'Aubigny a connu une période de renommée régionale. Depuis les années 70 la gestion communale de la "plage" s'essouffle et la fréquentation du lieu baisse.

Enjeu régional et communal de taille, ce site devra être réadapté aux besoins et exigences d'un public aussi soucieux de qualité environnementale que de confort et de richesse des activités proposées.

A - Le chemin de la Plage

Depuis la R.N. 43, l'accès à la plage doit revêtir un caractère de qualité. Le carrefour en particulier peut se percevoir comme la vitrine de la plage.

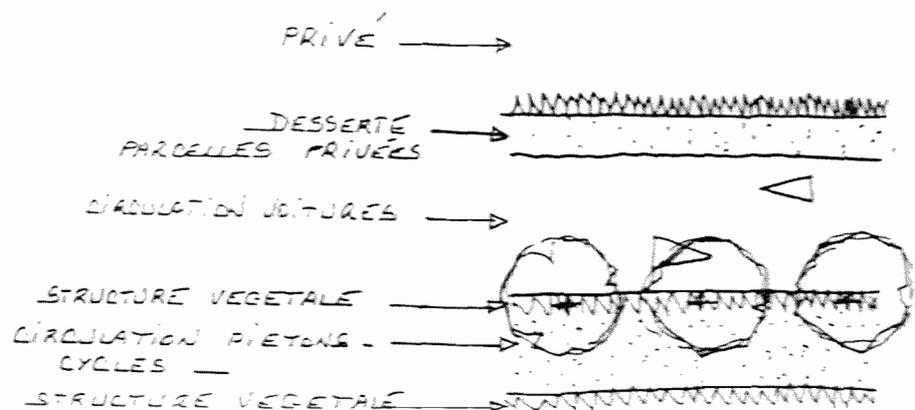


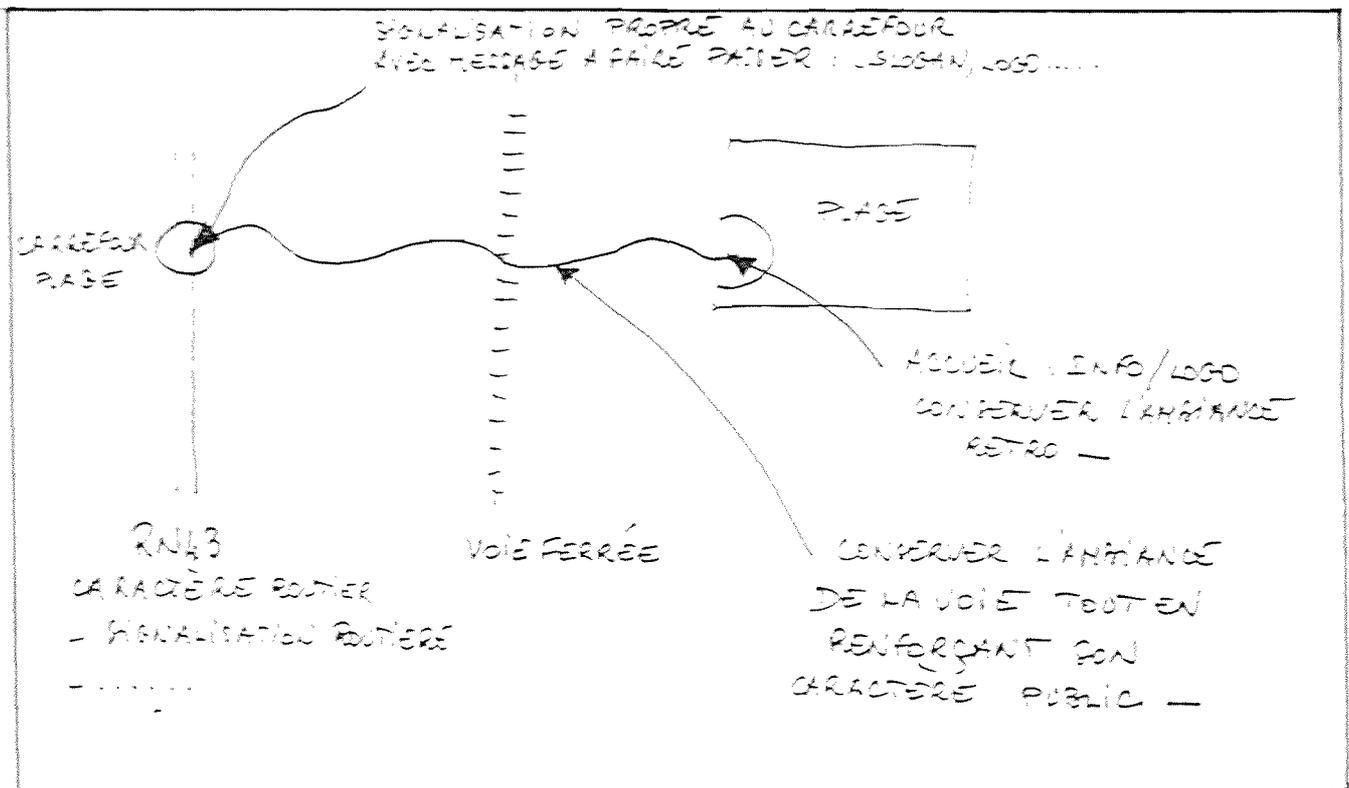
La Rue de la Plage, cheminant à travers un quartier résidentiel, semble peu annonciatrice de l'équipement public auquel elle conduit.



Selon le profil de cette voie, la part publique a actuellement peu d'espace pour s'exprimer.

A l'occasion d'une réfection de voirie, une modification de profil, ainsi qu'un habillage de la voie, permettrait de privilégier les cheminements piétons et cycles.

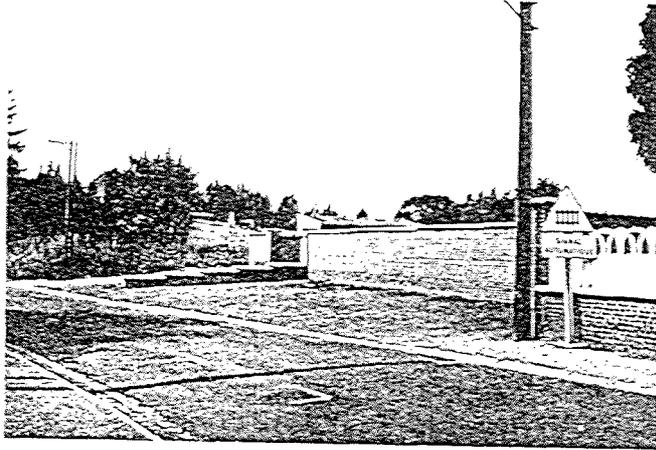




LA RUE DE LA PLAGE : UN ASPECT CHAMPÊTRE
A CONSERVER

Dédramatiser les lieux "durs":

- Le cimetière :



②

- La voie ferrée :

Faire jouer le partenariat en proposant une réflexion à la S.N.C.F.

Différentes possibilités de transport des visiteurs de la Gare à la Plage :

- 1 - Arrêt au passage à niveau (halte)
- 2 - Liaison entre gare et plage : piéton/navette - liaison le long de la ligne
- 3 - Ou liaison depuis la plage en ligne droite vers la gare S.N.C.F.

Décision dépendant de l'étude de marché touristique (type de clientèle utilisant le train...)

③

B - La plage

- 1 - Recensement des éléments de vocabulaire paysager et architectural caractérisant le lieu.

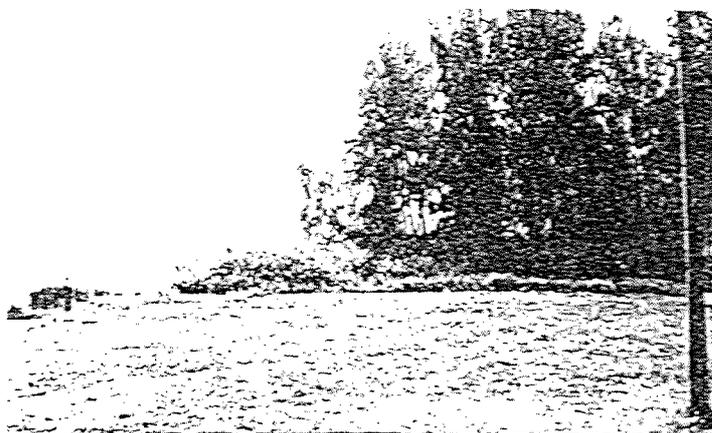
Etablissement d'une charte ou cahier des charges, à utiliser comme base de discussion avec le ou les investisseurs éventuels.

Cette démarche, garante de qualité permet de s'appuyer sur les aménagements existants pour moderniser, adapter et complexifier l'ensemble.

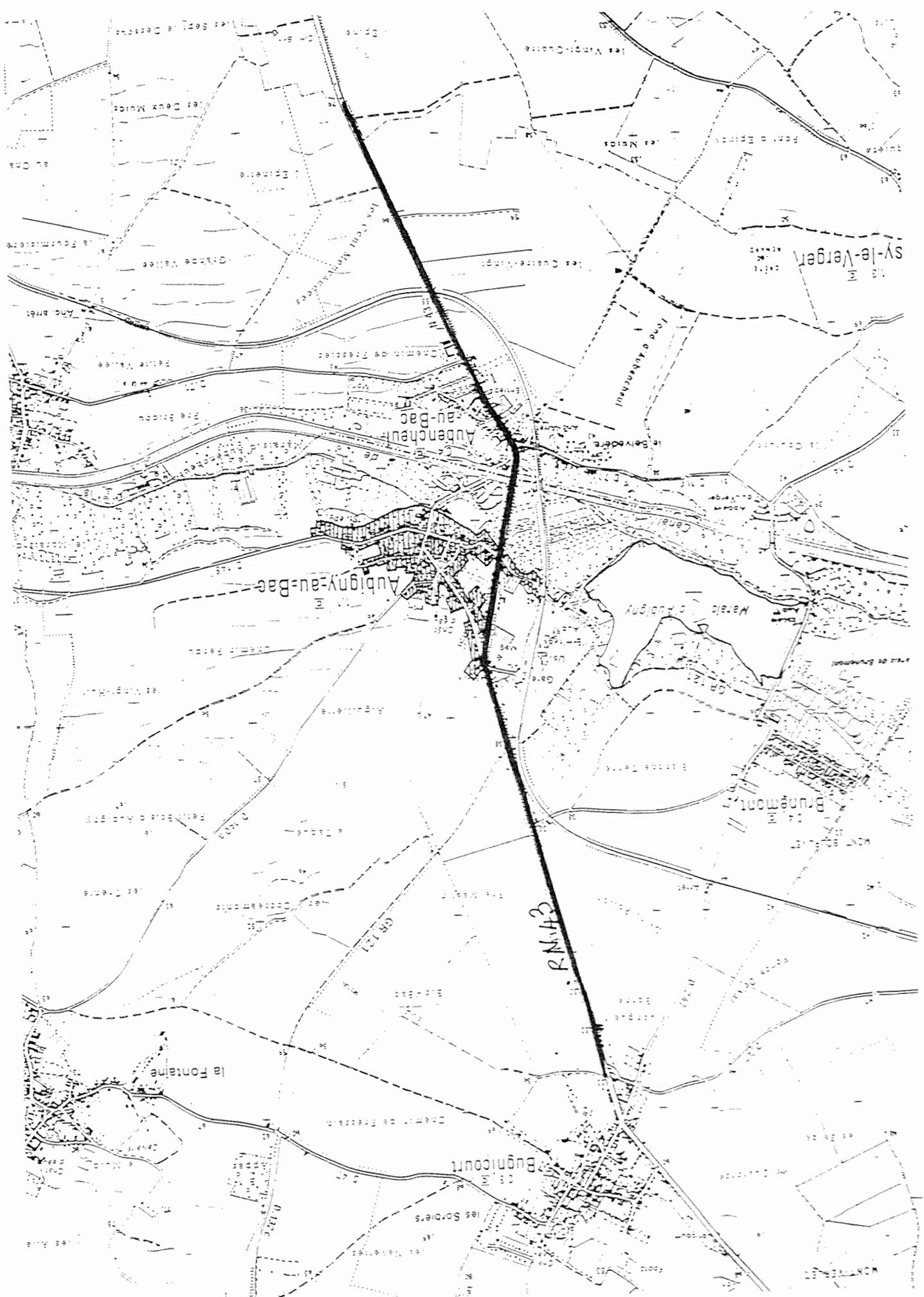
- 2 - Analyse du potentiel d'usage de chaque lieu en rapport avec la fragilité de chacun d'eux. Analyse pouvant servir de proposition aux promoteurs et destinée à contrôler la fréquentation du site.

Exemple de classification :

- Zone Sud : Nature - pêche (berges sauvages à conserver à l'usage d'une fréquentation réduite)
- Zone Est : Activités de loisirs et nautiques (berges stables, peupleraie...)
- Zone Nord : Potentiel maximum d'activités et d'accueil (baignade, pique-nique...)
- Zone Ouest : Détente - pêche - zone calme et dégagée, qui ne nécessite pas d'aménagements lourds (plaines de jeux, passage du G.R. 121...).



Partenariat à exercer avec pêcheurs/chasseurs/club de voile... circuit piéton - G.R.121 - boucles du S.I.R.A. Liaison à affirmer entre Aubigny et Brunémont, notamment pour la complémentarité des activités nautiques et de loisirs des deux marais.



C - LA R.N. 43 :

Une réflexion a déjà été entamée par l'établissement d'un programme sécurité/paysagement sur les 4 communes de Cantin, Bugnicourt, Aubigny, et Aubencheul avec un partenaire de l'Etat à l'arrondissement de Douai (D.D.E.).

A cette étude en cours, il serait intéressant de greffer, une action ministérielle de requalification des axes routiers nationaux (programme Copin, D.D.E. Lille)



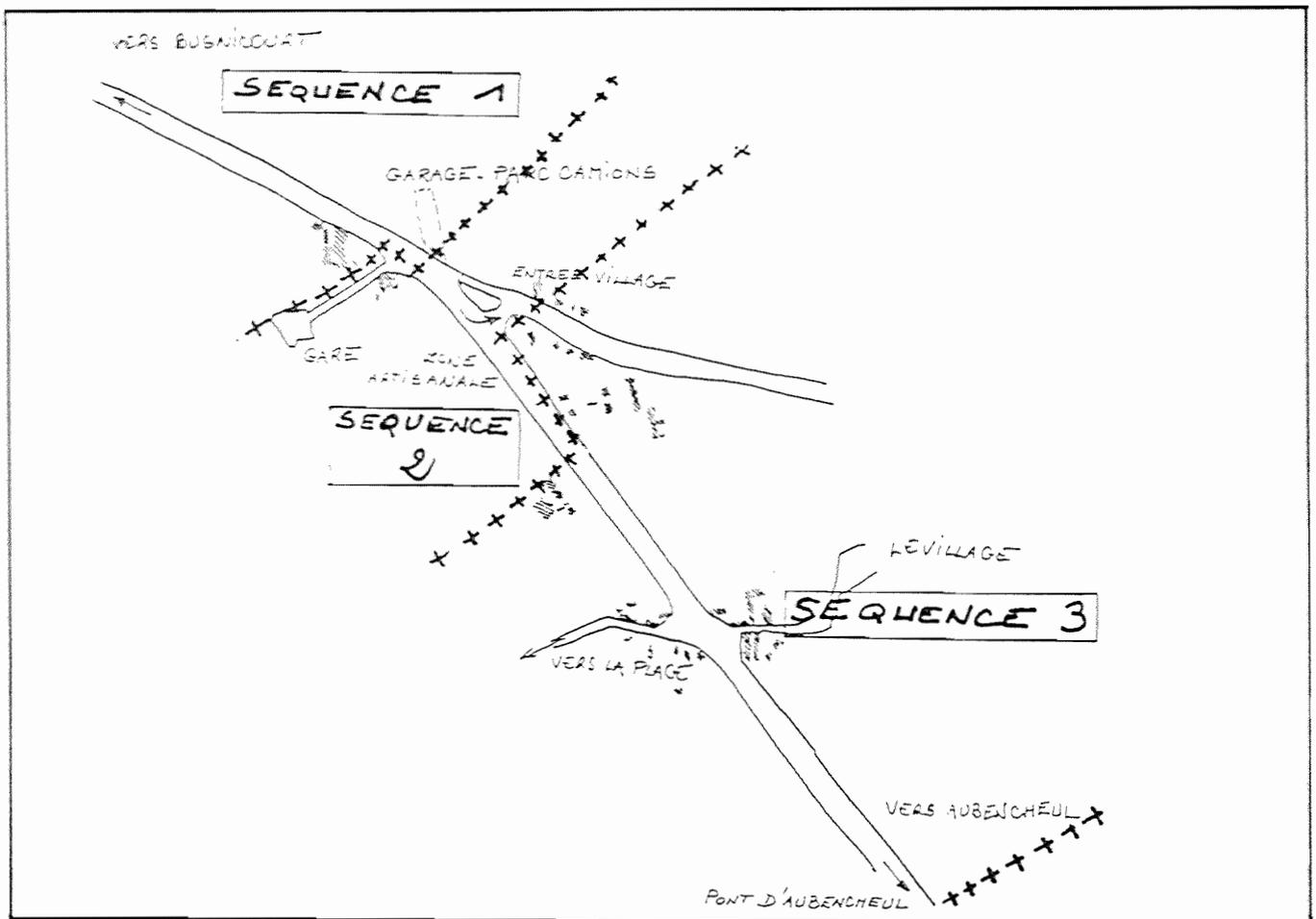
La demande des communes fait ressentir un souci commun de traitement de la voie, en progression, des abords des agglomérations vers leur centre de façon cohérente, malgré quatre types d'approche différentes :

- | | | | |
|---|------------|--|---|
| 1 | Cantin | | Traversée d'une partie de la ville |
| 2 | Bugnicourt | | Tangente |
| 3 | Aubigny | | Tangente extérieure au village - coupure village/marais - plage |
| 4 | Aubencheul | | Village-Rue |

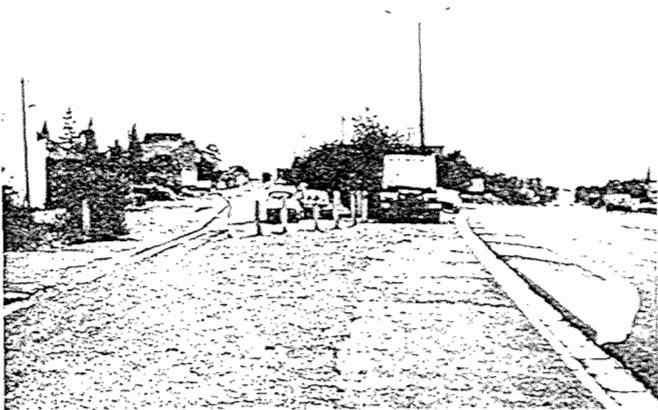
Sur le secteur d'Aubigny, (de Bugnicourt à Aubencheul), on définit plusieurs séquences visuelles à travailler :

- 1 - . De Bugnicourt jusqu'au garage : entrepôts de camions
 . Jusqu'à la rue de la Gare à droite
- 2 - . Entrée du village et délaissé de l'ancienne route
 . Zone artisanale à droite
- 3 - . Entrée du village depuis Aubencheul
 . Accès à la base de loisirs (à droite)
 . Pont d'Aubencheul

à gauche



5 →



SIGNALER LE VILLAGE ET SON ENTREE
DEPUIS LA R.N. 43 : SEQUENCE 1 :

o Vision lointaine : (depuis Bugnicourt)

Travail sur l'approche de l'agglomération en tenant compte :

- Des autres types d'approche

Cohérence avec vue sur l'entrepôt de camions dont l'impact est à minimiser par exemple)

- Des acquis

. végétaux : arbres de haute tige côté gare

.Architecturaux : garage et maison d'angle rue de la gare (signal)

o Vision proche : (depuis Bugnicourt)

Affirmer et finir les espaces selon leur statut (confusion route/bas-côté/cour du garagiste...)

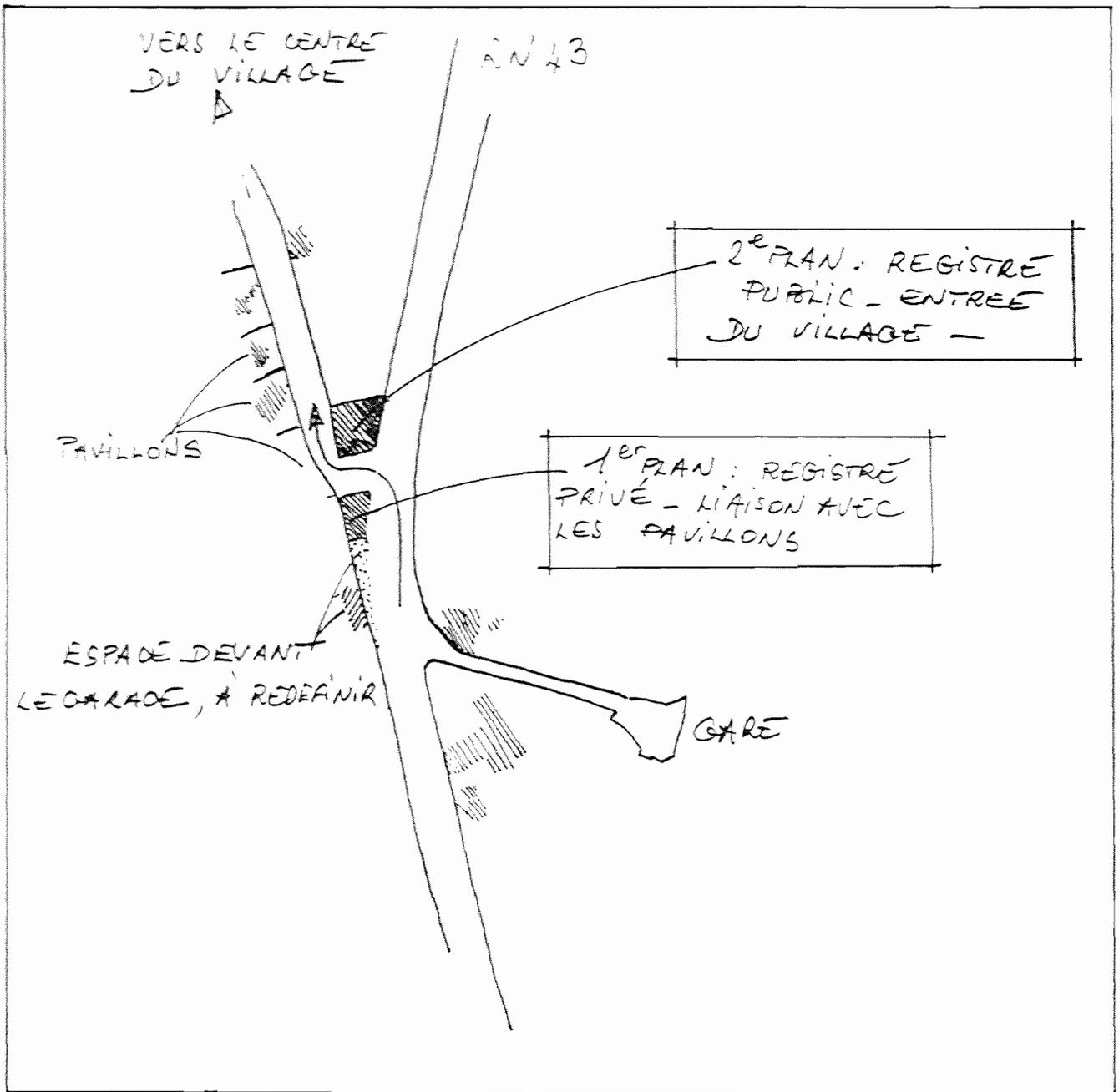
Annoncer l'entrée du village de façon plus ponctuelle

.Epaissir la séquence d'entrée

.Atténuer l'intimité des pavillons de façon à différencier le registre privé du registre public et routier.

Niveau d'Etude préventif :

- Esquisse schématisée à travail en coordination avec étude Sécurité DDE —



o In Situ : séquence 2

- Affirmer la vitrine et l'entrée du village sur la R.N. (utilisation d'un vocabulaire de type urbain, éclairage, revêtements sols,...)
- Elargir l'espace de vitrine en deux plans : (voir croquis)
- Offrir une entrée claire et lisible.

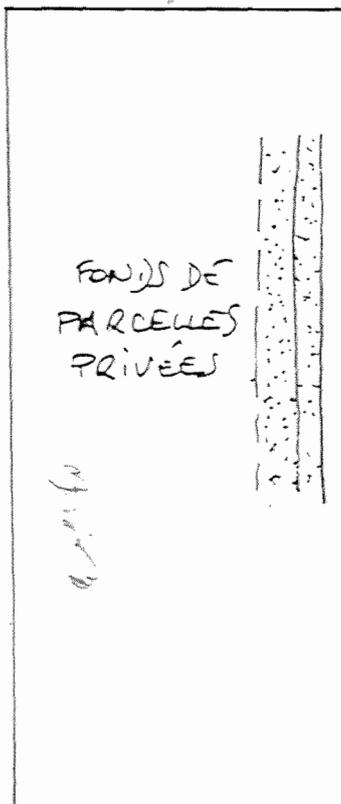
Passer à un second plan de la séquence en affirmant la place de la zone artisanale et commerciale

o La zone artisanale :

⑥ →

Donner depuis la R.N. et premier plan horizontal bâtiments
 Ce premier plan fait face aux parcelles de l'autre côté

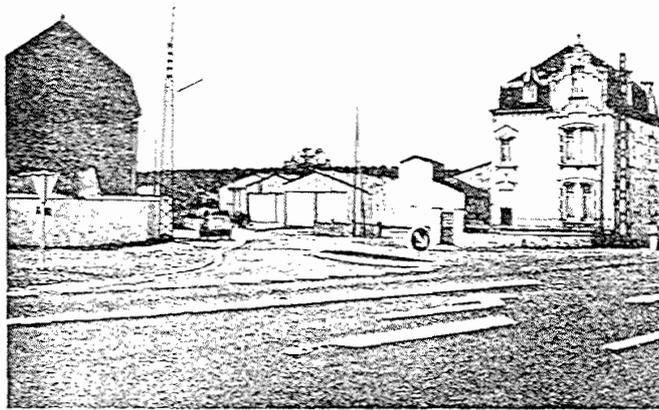
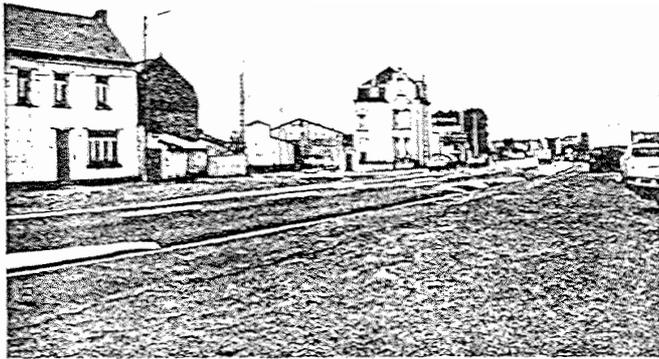
l'ensemble : route enseignes, parking, entrant aux fonds de



On recherchera pour un langage plus routier que commercial



commercialisme autant

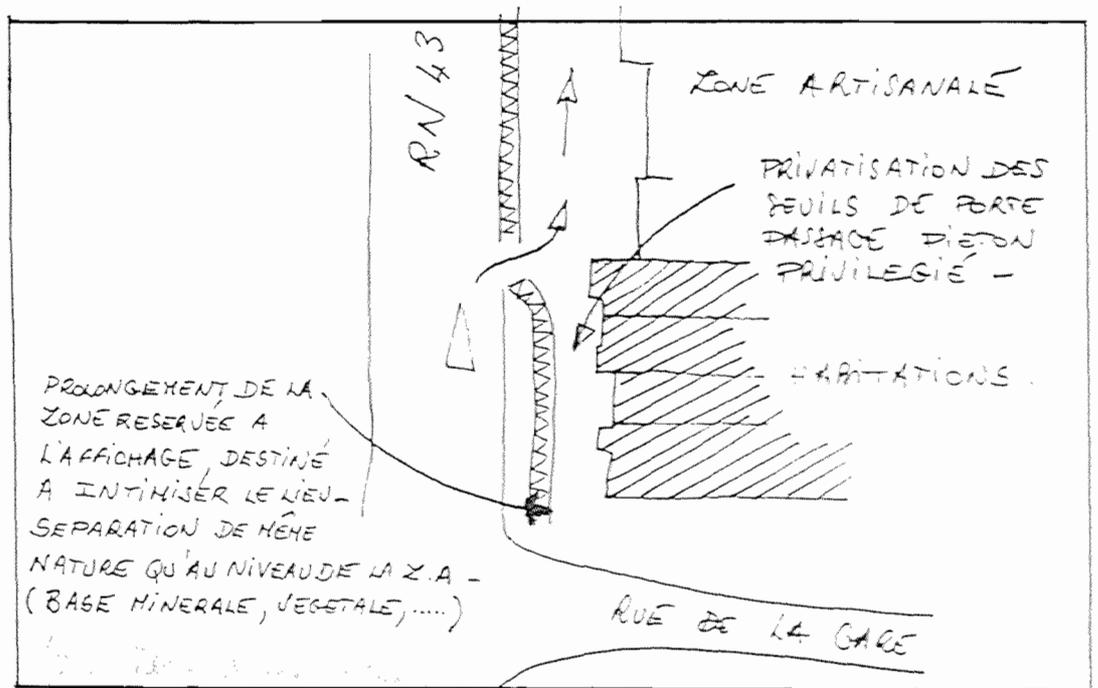


Élaboration de plans d'aménagement pour la zone artisanale et commerciale.

o La rue de la Gare et son parvis :

1 - Carrefour rue de la gare / R.N 43:

Privatiser une frange de l'espace entre la R.N. et les habitations, en poursuivant le type de traitement proposé devant la zone artisanale et commerciale.



2 - Valoriser les vues biaisées depuis la R.N. face aux entrepôts de stockage

3 - La rue : valorisation de son côté urbain par affirmation de ses limites (talus privés) et par la structuration de ses bas côtés : (plantations, revêtement sol, mobilier urbain...).

4 - Le parvis

Travailler ses abords directs en cherchant à "rendre propre" et finir les limites des matériaux.

Organiser les stationnements latéraux

Humaniser l'entrée du bâtiment : auvent, trottoir, éclairage, fleurs, enseignes...

Mise en place de l'information touristique (en relation avec le S.I.R.A.).



5 - Accès piéton vers la base de loisirs :

Définir un cheminement court et agréable :

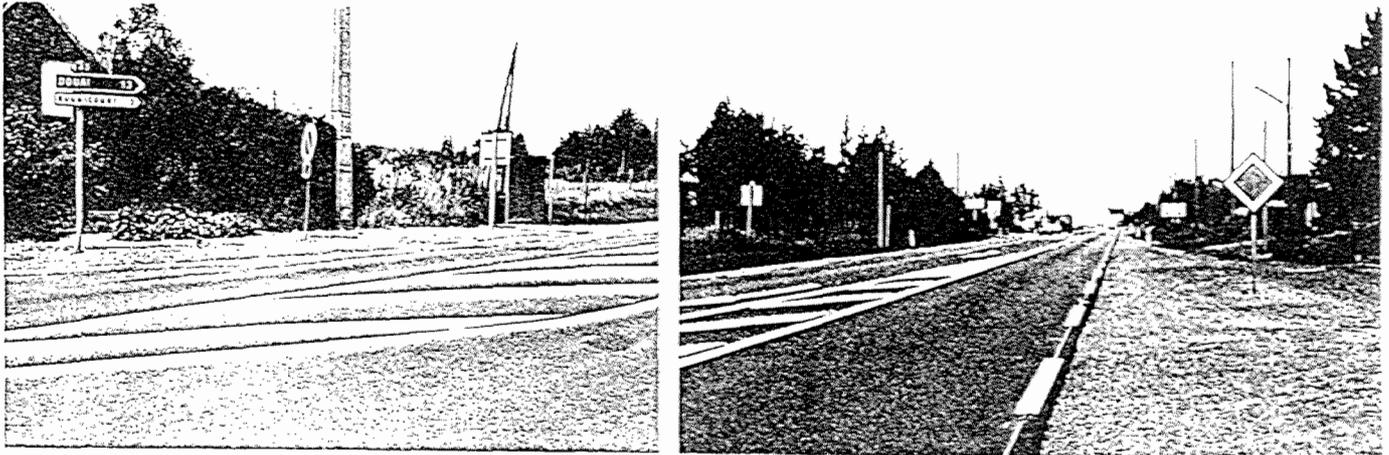
---> soit le long de la ligne S.N.C.F.

---> soit directement vers la base de loisirs.

13/04/2012

franchissements

Dans le même esprit d'annonce, le traitement du carrefour peut déborder sur les délaissés de la nationale : espaces vert, enherbés ou garnis de tapisants, doivent prendre le pas sur les schistes mal définis des bas-côtés.



- o Lecture du Pont d'Aubencheul : séquence 3

Mise en valeur de l'objet architectural, symbolique et signal du lieu (peinture, éclairage, calage végétal pour le mettre en scène)

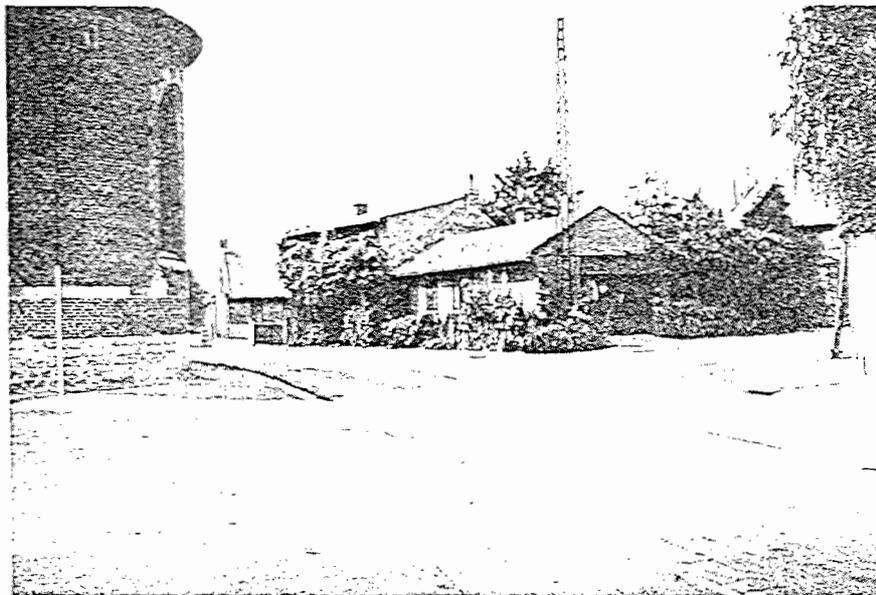
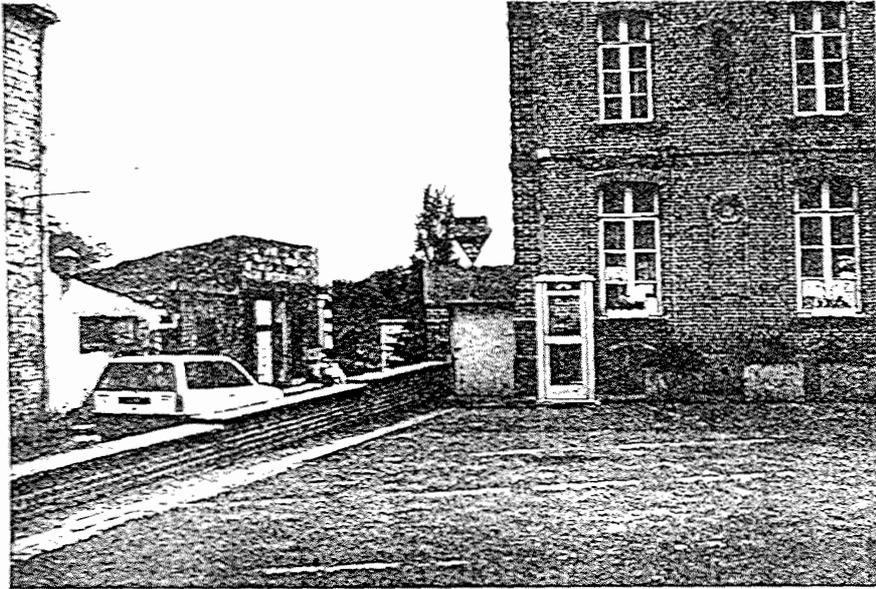
- o Passages piéton :

Comment sécuriser le piéton au passage :

- 1 Du carrefour de la Gare
- 2 Du carrefour de la Plage :

Système de franchissement en deux fois avec terre-plein central épaissi à tester.

Réflexion à mener avec un spécialiste de la sécurité



D - LE CENTRE DU VILLAGE

Bien que les enjeux communaux se situent davantage le long de la R.N. et sur la base de loisirs, il est souhaitable d'examiner le tissu urbain du village et d'en recenser les dysfonctionnements ou valorisations importantes.

Parallèlement, le développement touristique nécessite des lieux d'information, d'orientation et de relais qu'il est souhaitable de trouver dans le village en écho de celui de la base de loisirs.

La place de la Mairie peut répondre à cette attente sans nécessiter de gros aménagements.

La participation des habitants est primordiale dans la valorisation du village. Le maître d'oeuvre définira avec le bureau d'études du paysage, les actions à mener auprès des habitants :

- Plaque/croquis d'information sur les plantations, d'incitation les clôtures...
- Conseils en Déclaration de Travaux et Permis de Construire
- Travaux dans les écoles avec l'aide du C.A.U.E.